VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-10-11

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 53

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14

<u>N° de l'ordre du jour</u> :
2012.10.11 : Retrait du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole.

❑ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5721-1 à 5722-8 ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole et notamment son article 18 ;

Vu la délibération n°2010-09-10 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole ;

Vu la délibération n°2011.02.26 relative à la modification du montant de la cotisation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc versée au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole au titre de l'année 2010 ;

L'objet du syndicat mixte ouvert d'études de Paris Métropole est de contribuer à définir les conditions d'un meilleur équilibre du développement métropolitain ainsi que d'un plus grand rayonnement de la métropole, dans une volonté commune de réduction des inégalités sociales et territoriales et de développement économique durable à l'aune des mutations environnementales du XXIème siècle.

Trois objectifs sont assignés au syndicat :

- la définition des partenariats possibles pour des projets de dimension métropolitaine, et pour cela l'identification des méthodes, études ou hypothèses de travail qui pourront être mises à disposition des collectivités territoriales et des EPCI pour faciliter la réalisation concrète de projets qui auront un effet durable sur le développement de l'agglomération.
- une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation d'une part et de mutualisation d'autre part au sein de la métropole et à l'échelle régionale.
- une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

La contribution à Paris Métropole pour l'année 2012 s'élève à 12 165€. Les modalités de calculs des participations financières sont définies à l'article 14-2 des statuts du syndicat mixte. Les cotisations annuelles sont calculées en fonction de la population de Versailles Grand Parc (70% du montant total) et du potentiel fiscal de la communauté d'agglomération (30% du montant total).

L'article 18 des statuts de Paris Métropole stipule qu' « un membre peut se retirer à tout moment après en avoir informé le/la Président(e) par un courrier, auquel sera joint copie de la délibération de la collectivité ou de l'EPCI afférente à ce retrait ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *décide de se retirer du Syndicat mixte ouvert d'études de Paris Métropole.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53
Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 2 abstentions de M. Hervé HOCQUARD pouvoir de M. Alain-Louis MIE.

Pour le Président,
Par délégation,

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint

PREF. 78
23.10.13